



A cause de l'épidémie et de l'interdiction de pratiquer des activités sportives chez les adultes, vous et notre club le CAPAM êtes directement touchés par la crise sanitaire.

Vous avez pris une cotisation vous permettant l'accès à un planning de pratiques. Les activités ne sont plus accessibles mais le maintien de votre cotisation est essentiel à la survie du CAPAM.

Vous vous êtes inscrits (contrairement à la saison précédente) en connaissance de cause, en vous précipitant parfois pour certains. Nous avons eu beaucoup de réflexions pas toujours agréables à entendre concernant la limitation des places... mais heureusement également des remerciements pour la mise en place des mesures sanitaires afin de maintenir le plus possible les cours dans de bonnes conditions.

La cotisation est l'assurance de retrouver votre club, vos séances et vos animateurs la saison prochaine. Nous leur payons intégralement leurs salaires, la bonne santé du CAPAM et le peu d'heures qu'ils effectuent chez nous, ne nous permettent pas de demander le chômage partiel.

Rappelons-le, le CAPAM est une association Loi 1901 reconnue d'intérêt général à but non lucratif. La cotisation est une contribution à la vie associative. Elle comprend aussi la licence FFEPGV : gage de qualité et de formation professionnelle des animateurs.

La situation est difficile pour tous. Soutenons-nous.

Préserveons aujourd'hui ce qui comptera pour nous demain.

Dans l'attente de tous nous retrouver en bonne santé,

Sportivement

L'équipe du CAPAM.